

## FLEXO

Société par actions simplifiée au capital de 10 294 euros  
Siège social : 230 route des Dolines - Centrium, 06560 Valbonne  
882 013 279 RCS Grasse

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 22 décembre

A 11 heures, au siège social,

La société FLEXO, société par actions simplifiée au capital de 10 294 euros, dont le siège social est situé 230 route des Dolines – 06560 Valbonne et identifiée sous le numéro 882 013 279 RCS Grasse (la « Société »), représentée par sa Présidente, la société GROUPE COURTIN, société par actions simplifiée au capital de 1 582 745 euros, ayant son siège social au 230 Route des Dolines- Centrium, 06560 Valbonne, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 882 490 410,

Agissant en sa qualité d'actionnaire majoritaire,

#### APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des statuts à jour de la Société comportant une omission à l'article 2.1 Apports ;
- du texte des décisions proposées à l'Actionnaire majoritaire ; et
- du projet de statuts modifiés de la Société ;

#### A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Modification de la Raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux précédemment adoptés dans le cadre du statut de « Société à Mission » et Correction de l'article 2.1 « Apports »
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

#### PREMIERE DECISION

L'Actionnaire majoritaire décide de modifier à compter de ce jour, la « Raison d'être » et les d'objectifs sociaux et environnementaux suivants :

**Raison d'être :** « Sur nos territoires, nous concevons et commercialisons des espaces de travail flexibles et des services associés, écoresponsables, pour répondre à l'évolution des usages du travail. Animés par une culture entrepreneuriale et une volonté d'innovation au service de l'humain, nous contribuons à promouvoir une vision positive de la valeur travail. »

**Objectif n° 1 :** Répondre à l'évolution des usages du travail sur nos territoires, en proposant des solutions qui allient innovation et responsabilité environnementale et/ou sociétale.

**Objectif n° 2 :** Être un acteur engagé qui porte et diffuse une vision positive du travail, en tant que source de lien et d'épanouissement des individus.

L'Actionnaire majoritaire décide également de procéder à la correction de l'omission de l'article 2.1 Apports

## **DEUXIEME DECISION**

### **i) En conséquence de la décision précédente :**

L'Actionnaire majoritaire décide de modifier à compter de ce jour le Titre 9 des statuts, dénommé « Titre 9 SOCIETE A MISSION comme suit :

#### **Article 9.1. Raison d'être**

La raison d'être de la société **FLEXO** est la suivante : « Sur nos territoires, nous concevons et commercialisons des espaces de travail flexibles et des services associés, écoresponsables, pour répondre à l'évolution des usages du travail. Animés par une culture entrepreneuriale et une volonté d'innovation au service de l'humain, nous contribuons à promouvoir une vision positive de la valeur travail. »

#### **Article 9.2. Objectifs sociaux et environnementaux**

Pour atteindre cette raison d'être, la société se donne pour objectif :

n°1 : De répondre à l'évolution des usages du travail sur nos territoires, en proposant des solutions qui allient innovation et responsabilité environnementale et/ou sociétale.

n°2 : D'être un acteur engagé qui porte et diffuse une vision positive du travail, en tant que source de lien et d'épanouissement des individus.

Le reste du Titre 9, reste inchangé.

### **ii) En conséquence de la décision précédente :**

L'Actionnaire majoritaire décide également de modifier à compter de ce jour, l'Article 2.1 des statuts dénommé « APPORTS », comme suit :

#### **Article 2.1 APPORTS**

**2.1.1** *Lors de la constitution, il a été fait apport à la Société d'une somme en numéraire de cent mille euros (100.000 €) par Monsieur Christophe Courtin.*

**2.1.2** *Ledit apport correspondant à cent mille (100.000) actions de dix centimes d'euro (0,10 €) de valeur nominale chacune, souscrites en totalité, et à une prime d'émission de quatre-vingt-dixcentimes d'euro (0,90 €) pour chaque action, soit une prime d'émission d'un montant global de quatre-vingt-dix mille euros (90.000 €) ayant été déposé pour le compte de la Société en formation sur un compte ouvert auprès de la banque BNP PARIBAS.*

**2.1.3** *Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 20 novembre 2020, et des décisions du Président en date du 28 mars 2022, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal total de 73,50 €, assorti d'une prime d'émission globale de 661,50 €, par émission de 735 actions ordinaires de la Société, de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, pour le porter de 10.000 € à 10.073,50 €.*

**2.1.4** *Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 20 novembre 2020, et des décisions du Président en date du 06 Février 2023, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal total de 73,50 €, assorti d'une prime d'émission globale de 661,50 €, par émission de 735 actions ordinaires de la Société, de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, pour le porter de 10.073,50 € à 10 147€.*

**2.1.5** *Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 20 novembre 2020, et des décisions du Président en date du 31 janvier 2024, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal total de 147 €, assorti d'une prime d'émission globale de 1323 €, par émission de 1470 actions ordinaires de la Société, de dix centimes d'euro (0,10€) chacune, pour le porter de 10 147€ à 10 294 €.*

Le reste de l'Article 2, et des Statuts reste inchangé.

### **TROISIEME DECISION**

L'Actionnaire majoritaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'actionnaire unique.

---

#### **GROUPE COURTIN**

Actionnaire unique, représentée par Monsieur  
Christophe COURTIN, dûment habilité.

#### **GROUPE COURTIN**

230 Route Des Dolines  
Centrum  
06560 Valbonne

N° Siret : 882 490 410 00025